



Département de l'Aisne
Arrondissement de Laon
Canton de Vic sur Aisne

Barisis-aux-Bois le 15 décembre 2015

Le Conseil Municipal,

aux

Parents d'Elèves

Objet : Service périscolaire

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'accueil périscolaire de la cantine, et compte-tenu du nombre croissant d'enfants pendant cette pause, certaines modifications concernant le règlement et son organisation deviennent nécessaires.

En effet, depuis le début de cet accueil les inscriptions ne cessent d'augmenter et le succès est tel, que parfois nous recevons une trentaine d'enfants.

Pour répondre à la réglementation en vigueur et à un accueil de qualité, nous devons renforcer certains jours l'équipe en place. Actuellement, pour pallier à ce manque d'effectif, nous faisons appel à du personnel bénévole, mais cette solution n'est pas envisageable pour l'avenir.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal a acté certaines dispositions qui prendront effet dès le 1^{er} janvier 2016

- Inscription mensuelle et paiement mensuel sur l'ensemble des jours d'école sans remboursement des absences (tarif inchangé 2€).
Sauf en cas d'absence justifiée (maladie, rendez-vous médicaux, ...etc) avec remise d'un justificatif au référent ou à la mairie.
- Bien entendu, vous avez la possibilité d'inscrire vos enfants à des jours définis dans la semaine, en nous remettant un planning en début de mois.
- Afin de prendre en compte les possibles changements de planning des parents (horaires décalés, etc...), une inscription occasionnelle est possible. Cette inscription devra intervenir au moins 48 heures à l'avance (ou la veille avant 17 heures pour les cas extrêmes), avec remise d'un justificatif au référent ou à la mairie. **En l'absence d'un document attestant le cas de force majeure (maladie, décès, obligations professionnelles...), le repas sera facturé 4€.**

.../...

- Pour les mêmes raisons, depuis le début de cet accueil le personnel de la cantine prenait en charge le nettoyage des différents contenants remis par les familles. Ceci n'étant plus possible, ce nettoyage ne sera plus effectué.

Nous comprenons que ces nouvelles dispositions peuvent vous paraître contraignantes, mais elles sont nécessaires au bon fonctionnement de ce service tant dans son cadre légal que dans son aspect financier.

Une réunion d'informations c'est tenue avec les parents élus afin de leur expliquer ces nouveaux changements. Nous restons à votre disposition pour tous renseignements.

Si vous avez des remarques ou des propositions à formuler dans le cadre de cet accueil, nous vous invitons à nous les transmettre.

Monsieur Florian COUCHET (06 25 46 33 53 ou flo.couc@gmail.com) étant référent de l'accueil périscolaire au sein du Conseil Municipal, et étant présent à l'école, n'hésitez pas à venir le voir afin qu'il puisse répondre à vos interrogations.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de tout notre dévouement.

Le conseil Municipal,